

SAINTE-SOLINE : LA RESPONSABILITÉ DE MME DUBÉE ET DE TOUTE LA CHAÎNE DE COMMANDEMENT DANS LA RÉPRESSION D'ÉTAT, AU CŒUR DU PROCÈS DE JULIEN LE GUET

Ce 21 mai, une centaine de personnes se sont rassemblées dans le parc Clichy Batignolles – Martin-Luther-King, près du tribunal de Paris, à l'occasion du procès de Julien Le Guet, co-porte-parole du collectif Bassines Non Merci, poursuivi pour diffamation par Emmanuelle Dubée, préfète des Deux-Sèvres lors de la mobilisation de Sainte-Soline en mars 2023.



Du procès en diffamation au procès des violences de Sainte-Soline


Lors de cette audience, il était reproché à Julien Le Guet d'avoir qualifié publiquement Emmanuelle Dubée d'« assassine » lors d'une prise de parole organisée le 30 mars 2023 devant la Préfecture de Niort, quelques jours après les événements de Sainte-Soline. Ce jour-là, des milliers de personnes se sont mobilisées dans plus de 160 villes, avec le soutien de plus de 350 organisations. L'élan de solidarité a été massif, y compris à l'international.

Ces propos ont été prononcés dans un contexte d'une extrême gravité. À ce moment-là, deux personnes étaient encore entre la vie et la mort, après la manifestation du 25 mars 2023 au cours de laquelle plus de 5000 grenades ont été tirées en quelques heures, causant des centaines de blessé-es. Les secours ont été entravés durant de longues minutes, dans un contexte de violences policières accrues largement dénoncées pour leur caractère disproportionné.


Mme Dubée veut réduire ce procès à une simple affaire de diffamation. Nous en faisons une tribune pour dénoncer la politique de maintien de l'ordre déployée à Sainte-Soline ainsi que les responsabilités de toute la chaîne de commandement qui l'a organisée, couverte et assumée, et dont elle faisait partie. Les propos de Julien Le Guet n'ont fait que nommer et révéler la réalité des violences employées par l'État pour imposer une politique massivement contestée, et défendre, par la force, un modèle agro-industriel destructeur de l'eau, des terres, du vivant et du monde paysan.

Et cette dénonciation est loin d'être isolée. De nombreuses organisations, observateurs indépendants et instances internationales ont alerté sur de graves atteintes aux droits fondamentaux lors de cette mobilisation et ont documenté la gravité des violences commises et la logique politique qu'elles révèlent : celle d'un pouvoir prêt à mutiler au risque de tuer, réprimer et criminaliser pour préserver un modèle d'accaparement des communs et faire taire celles et ceux qui lui résistent.

Interrogé par Mediapart après les révélations issues des vidéos des caméras-piétons des gendarmes, Michel Forst rapporteur spécial de l'ONU sur les défenseur·ses de l'environnement, déclarait alors :



« L'usage disproportionné de la force à Sainte-Soline n'était pas un accident, mais bien le résultat d'une stratégie délibérée de maintien de l'ordre. [...] Ces images montrent des tirs tendus de grenades, pourtant formellement interdits car potentiellement mortels. Elles révèlent des ordres explicites de la hiérarchie encourageant ces pratiques illégales. [...] Ces vidéos ne sont pas de simples "dérapages" individuels, comme voudrait le faire croire le gouvernement. Elles démontrent une chaîne de commandement défailante et une culture institutionnelle où la violence contre les défenseurs de l'environnement est non seulement tolérée, mais encouragée. »



Une journée marquée par de nombreux gestes de solidarité

- La lecture collective de la lettre « La hutte des classes maraîchines »

Lors du rassemblement de soutien, des camarades ont fait une lecture collective de la lettre « La hutte des classes maraîchines » adressée à Julien Le Guet, à l'occasion de son procès. Elle rappelle que ce qui se joue aujourd'hui dans le Marais poitevin est le résultat d'un long processus d'arrachement et de dépossession, mené au nom du progrès et du pouvoir des " gros sur les petits ". Les mégabassines représentent l'un des derniers gestes de cette dynamique, conduisant à la destruction progressive d'une culture méprisée : celle des paysans et paysannes, ainsi que des liens tissés avec leurs milieux.

- Une forte solidarité

Tout le long de la journée, les nombreuses personnes présentes, d'organisations militantes, syndicales, politiques, associatives et collectifs en lutte comme les élus écologistes du 17^e arrondissement de Paris, La France insoumise, FSU, la CGT, l'Union syndicale Solidaires, Scientifiques en Rébellion, le Mouvement de Soutien aux Défenseur.es de l'Environnement (MSDE), la Coordination Eau-île-de-France, les camarades luttant contre le méga-canal l'artificialisation des terres de Saclay et de Gonesse,... ainsi que les multiples messages et marques de soutien ont réaffirmé leur solidarité avec Julien Le Guet, et plus largement avec toutes celles et ceux poursuivi-es pour leur engagement contre les méga-bassines et pour la défense du vivant.

Ce rassemblement a aussi permis d'exprimer un total soutien à nos camarades Inculpé-es du 8.12 qui subissent depuis maintenant plus de 5 ans une criminalisation de leurs engagements politiques. Accusé-es d'association de malfaiteurs terroriste, après un mois de procès, la justice a conclu qu'il n'y avait pas de groupe, pas de projet, pas de cible, mais qu'il subsiste des « intentions supposées ». Une criminalisation orchestrée pour réprimer toute opposition politique, qui doit aujourd'hui être dénoncée pour permettre la relaxe des Inculpé-es.

Faits marquants lors du procès et réquisitions du parquet

Mme Dubée était présente et a tenté, tout au long de son témoignage, de se dédouaner des responsabilités politiques et opérationnelles qui étaient les siennes, en affirmant avoir fait son possible pour organiser les secours de manière convenable. Pourtant, elle faisait bien partie de la chaîne de commandement ayant organisé le dispositif exceptionnel de maintien de l'ordre déployé à Sainte-Soline. Rappelons que près de 1700 gendarmes étaient mobilisés autour de la bassine, et que la majorité des escadrons présents ont procédé à des tirs tendus de grenades pourtant interdits et potentiellement mortels.

L'avocat de la défense a quant à lui rappelé que d'autres doctrines de maintien de l'ordre existent ailleurs en Europe, notamment en Allemagne, où les choix policiers opérés à Sainte-Soline seraient inconcevables. Il a insisté sur la nécessité de replacer les propos poursuivis dans le contexte d'une violence policière exceptionnelle et d'une mobilisation de grande ampleur. Il a également rappelé que la jurisprudence admet, dans le cadre du débat politique et militant, une plus grande tolérance envers des propos relevant de l'injure ou de la diffamation lorsqu'ils participent d'un débat d'intérêt public.

Le procureur, de son côté, a estimé que les propos relevaient bien de la diffamation et qu'une condamnation de Julien Le Guet était possible.

Le jugement a été mis en délibéré au 2 juillet à 13h30 dans ce même tribunal.

La mobilisation continue !

Face à la répression et aux tentatives d'étouffer les résistances, nous continuerons à nous organiser, à nous soutenir et à défendre collectivement l'eau, le vivant et les libertés fondamentales.

D'autres rendez-vous judiciaires sont à venir, mobilisons-nous !

- Le 22 mai à 18H devant la cour d'appel de Paris pour le procès en appel des inculpé-es du 8/12
- Le 27 mai à Poitiers se tiendra le procès de quatre camarades poursuivis pour « l'organisation de la manifestation illégale » de Sainte-Soline en mars 2023.
- Le 29 juin, Julien Le Guet sera de nouveau convoqué devant la justice à la suite d'une plainte déposée par le colonel Ludovic Vestieu.

